



05/12/2025

Rhône Alpes : Et de 2 pour le DPO !
« Pour finir l'année, vous allez devoir faire des heures supplémentaires.
Celles-ci seront récupérables et non payées ! »
Le paiement des heures supplémentaires et de leurs majorations peut être remplacé, en tout ou partie, par un repos compensateur, à la demande du salarié pour les 50 premières heures et à la demande du manager pour les heures suivantes.

La RH Socotec Equipements ne pourra être considérée que comme complice passive des agissements destructeurs de ce DPO, aux vues des nombreux cas remontés par la CGT Socotec et restés « sans suite ».



Nous avions déjà remis à ce DPO, l'oscar du Pôle le plus engagé suite à la grève du 18 mars 2025.



Nous remettons à ce jour à ce DPO, l'oscar du Pôle le plus engagé envers la maltraitance de son CRC.

Rhône Alpes Equipements :
Encore une fois, ce DPO se distingue dans son management agressif envers ses subalternes.

Des salariés et un CRC au bord de l'explosion ...

Mais en recherchant rapidement, cette problématique était déjà de mise dans le Pôle Loire Atlantique.

« Extrait d'un courrier de la DREETS »

4. Risques psychosociaux

J'ai été alertée par plusieurs salariés d'une dégradation de leurs conditions de travail et de situations de souffrance au travail.

Au cours de ma visite du 11 décembre 2018, j'ai fait part en substance de ces entretiens. Dans le courrier envoyé à l'entreprise, j'ai porté à la connaissance de la direction de manière plus détaillée les éléments tels qu'ils sont qui ressortit des saisines individuelles dont j'ai fait l'objet :

- Beaucoup de changement dans l'organisation ;
- Perte du sens du métier en raison d'une diminution du temps imparti pour effectuer les missions ;
- Difficultés à réaliser les missions dans le temps imparti ;
- Perte d'autonomie dans la gestion du travail ;
- Durée des missions préprogrammée sans prise en compte des aléas de la circulation ;
- Temps de déplacement entre les clients non pris en compte ;
- Calendrier surchargé qui ne permet pas la mise à jour sur la réglementation, le traitement des mails, la lecture des rapports ;
- Absence d'échange sur les nouvelles normes, informations techniques ;
- Les informations se font désormais par e-learning sans échanges ;
- Mise en place de nouveaux outils sans laisser le temps nécessaire à l'appropriation des outils ni formation ;
- Perte de temps pour gérer les incidents informatiques ;
- Mise à disposition d'outils non adaptés ou incomplets ;
- Suppression des bureaux et impossibilité de fait de se connecter au bureau ;
- Obligation de se justifier pour obtenir des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail ;
- Dialogue avec la hiérarchie difficile ;
- Absence de reconnaissance et de considération ;
- Problèmes de communication avec la hiérarchie ;
- Dévalorisation du travail par la hiérarchie ;
- Réception de mails incendiaires ;
- Reproches ;
- Management très dur ;
- Matraquage ;
- Souhait affiché que les anciens partent : « ils deviennent mauvais » ;
- Taux de 15 % de départ à atteindre ;
- Salariés écrasés qui ne se sentent pas bien ;
- Salariés poussés vers la sortie ;
- Pression depuis la grève : « je connais les meneurs, ça va mal se passer avec eux » ;
- Menaces verbales.

Chassez le naturel, il revient au galop !

Mais avec ce tract, nous informons notre Direction qu'elle se rend complice des actes de ce DPO, en n'agissant pas.

Risques Psychosociaux : A quand une prise en compte dans ce Pôle ?

Le Pôle Loire Atlantique revit depuis son départ.

Pensez à laisser un petit message de soutien concernant vos conditions de travail sur :
<https://www.indeed.fr/cmp/Socotec/reviews>

RSE : Réelle Source d'EBITDA, La première impression n'est pas forcément la bonne !

EVP : Entreprise Valorisant le Profit, la seconde n'est pas mieux ☺



réveillez-vous, adhérez au bon syndicat. Défendez vos droits !
<http://cgtsocotec.free.fr/> <https://socotecgroup.sharepoint.com/sites/CGT> [Facebook](#)
<https://www.facebook.com/profile.php?id=61553145394129>